ASUL VILLEURBANNE Tennis depuis 1989

FORMULAIRE D'INSCRIPTION - GALAXIE TENNIS - SAISON 2023/2024

CLUB ADOS - 1H30 PAR SEMAINE



INFORMATIONS GÉNÉRALES

RENOUVELLEMENT NOUVEL(LE) ADHÉRENT(E)		
NOM PRÉNOM		
DATE DE NAISSANCE SEXE FÉMININ MASCULIN		
ADRESSE		
CODE POSTAL VILLE		
TÉLÉPHONE 1 NATIONALITÉ		
TÉLÉPHONE 2 MAIL		
TEE-SHIRT (10€ - OPTIONNEL) 128CM 140CM 152CM 164CM 176CM XS S M L XL		
CRÉNEAU HORAIRE		
VENDREDI 30 SÉANCES		
VENDREDI 19H - 20H30		
TARIF : 445 €		
RÈGLEMENT DE LA COTISATION - CADRES RESERVÉS À L'ASUL TENNIS		
-30€ POUR TOUT ADHÉRENT SUPPLÉMENTAIRE À PARTIR DU 2ÈME MEMBRE DE LA FAMILLE - TOTAL DE LA REMISE : €		
CB: € N° DU CHÈQUE MONTANT CH 1: € CH 2: € CH 3: € CH. VACANCES CH. VACANCES CH. VACANCES CH. VACANCES CHÈQUES RÈGLEMENT EN TROIS FOIS RÈGLEMENT EN TROIS FOIS FACTURE / ATTEST. OUI NON TEE-SHIRT (OPTION OUI NON TEE-SHIRT (OPTION OUI NON TOTAL:		
COMMENTAIRES :		
ADOC LICENCE () BALLE JAUNE		



AUTORISATIONS PARENTALES



1 - COORDONNÉES PERSONNELLES

NOM PR	ÉNOM	
PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE		
TÉLÉPHONE MAIL		
L'adhésion à l'ASUL VILLEURBANNE TENNIS, 60 rue Pierre BARATIN - 69100 VILLEURBANNE entraîne de facto l'adhésion du membre au Comité Rhône Lyon Métropole et à la Ligue ARA Chemin des Chasseurs - 69500 BRON ainsi qu'à la Fédération Française de Tennis (la "FFT") 2 Avenue Gordon Bennett - 75016 Paris. Par conséquent, le club, le comité, la ligue et la FFT pourront être amenés à utiliser les données personnelles - notamment l'adresse électronique - communiquées par le membre, pour les besoins de l'organisation de l'activité fédérale (notamment l'envoi de tout courrier non sollicité lié à la gestion des services attachés à l'adhésion au club et/ou l'acquisition de la licence FFT, l'organisation des compétitions fédérales, la gestion des membres des associations, etc.). A cette fin, les informations collectées seront suceptibles de donner lieu à un traitement informatique par le club, le comité, la ligue et la FFT.		
SANTÉ : ATTESTE AVOIR RENSEIGNÉ LE QUESTIONNAIRE DE SANTÉ ET AVOIR RÉPONDU PAR LA NÉGATIVE À L'ENSEMBLE DES RUBRIQUES. ATTESTE AVOIR FOURNI UN CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DU TENNIS Y COMPRIS EN COMPÉTITION EN CAS DE RÉPONSE(S) POSITIVE(S) SUR LE QUESTIONAIRE DE SANTÉ		
DROIT À L'IMAGE : AUTORISE L'ASUL TENNIS POUR SA COMMUNICATION INTERN SAISON 2023-2024, L'IMAGE DE LA PERSONNE ET CELA SUR TO		

2 - DROITS ET DEVOIRS

- En tout état de cause, conformément à l'article 39 de la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, le membre dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant.
- Pour l'exercice de ces droits, le membre est invité à s'adresser par courrier à : accueil@asultennis.fr ou par courrier postal. Il peut également s'adresser à la FFT.
- Le membre peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de données le concernant.
- Le membre trouvera des informations sur ses droits et devoirs et sur la protection des données individuelles sur le site de la Commission Nationale de l'informatique et des libertés (www.cnil.fr).
- Je reconnais que l'adhésion au club ASUL VILLEURBANNE TENNIS entraîne l'acceptation du règlement intérieur de celui-ci et des statuts et règlements de la Fédération Française de Tennis (FFT)
- Je reconnais avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportives et avoir été informé et pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence
- Je reconnais être averti de l'intérêt de souscrire des garanties complémentaires proposées par la FFT afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas de dommage corporel

DATE: SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL: